

Des pesticides interdits continuent d'empoisonner

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / LA RÉDACTION

6 mai 2025



Malgré leur interdiction parfois ancienne dans l'Union européenne, des pesticides dangereux sont toujours à l'origine d'intoxications en France hexagonale mais surtout en outremer, selon un rapport alarmant de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) publié lundi 5 mai 2025.

L'Anses a analysé 599 cas d'exposition à des produits phytopharmaceutiques interdits, recensés par les centres antipoison entre 2017 et 2022. Ces incidents impliquaient 150 produits différents, contenant 64 substances actives non autorisées dans l'UE, certaines bannies depuis plus de 20 ans.

Parmi ces cas, 75 % étaient accidentels, mais 25 % concernaient des

tentatives de suicide, dont 15 se sont révélées mortelles. Ces chiffres soulignent la dangerosité persistante de ces produits, souvent conservés dans des stocks oubliés ou importés illégalement de pays où ils restent commercialisés.

L'île de France, La Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon sont particulièrement touchées.

D'où viennent ces produits illicites ? L'Anses identifie plusieurs sources :
Le dichlorvos (50 % des cas) : Un insecticide souvent vendu illégalement sur les marchés ou en ligne, notamment le Sniper 1000, un produit africain détourné pour éliminer les punaises de lit. Son usage a explosé ces dernières années, poussant l'Anses à émettre une alerte spécifique en 2023.

La strychnine et l'aldicarbe (un tiers des cas) : Ces produits, autrefois utilisés en agriculture, proviennent souvent de vieux stocks. L'aldicarbe, interdit depuis 16 ans, est encore retrouvé dans les Hauts-de-France, où il servait dans les cultures de pommes de terre et de betteraves.

Depuis 2019, la loi Labbé interdit aux jardiniers amateurs d'utiliser des pesticides chimiques, à l'exception des produits à faible risque ou autorisés en agriculture biologique (marqués EAJ). Pourtant, des dérives persistent, notamment via l'achat illégal ou le stockage de produits obsolètes. L'Anses appelle à renforcer la vigilance et rappelle l'importance de se débarrasser des anciens stocks de pesticides, d'éviter les achats non réglementés (marchés parallèles, internet), de privilégier les alternatives naturelles pour les usages domestiques.